

Motion du Conseil des Maître-sse-s

Madame, monsieur l'IEN, que nous fassions passer ou non ces évaluations, nous tenons à exprimer notre désaccord avec ce dispositif.

A nouveau, le ministère impose des évaluations nationales en CP et CE1 alors même qu'une enquête de la DEPP indiquait l'an dernier que, pour 66 % des professeurs des écoles, elles n'apportaient pas d'informations supplémentaires.

S'appuyant seulement sur une partie de la recherche, ne tenant pas compte des apprentissages effectués dans le cadre des programmes, notamment au cycle 1, elles ont mis en échec et fragilisé des élèves sans faire la démonstration de leur efficacité.

Ces évaluations et les ressources qui y sont associées encouragent les enseignants à centrer les apprentissages sur les « fondamentaux » (lire, écrire, compter) et à mettre au second plan les autres apprentissages pourtant essentiels à la poursuite de la scolarité des élèves. Ce recentrage est particulièrement préjudiciable aux élèves dont la culture familiale est éloignée de la culture scolaire.

D'autre part, le pilotage du système éducatif par les résultats qui en découle ouvre la porte à des comparaisons entre classes, écoles ou circonscriptions que nous dénonçons.

Nous n'avons pas attendu l'application de ce dispositif pour évaluer nos élèves. Nous les évaluons régulièrement dans le cadre de la classe et à partir des enseignements réellement effectués.

Pourquoi dans une école de la confiance, ces évaluations s'accompagnent-elles d'autoritarisme et de pratiques prescriptives et injonctives de la part de notre hiérarchie, remettant en cause notre professionnalisme et la liberté pédagogique inscrite dans la loi ? Notre métier est un métier de conception, nous ne voulons pas qu'il devienne un métier d'exécutant.

Le conseil des Maître-sse-s